

La Sologne autour de la Ferté-Saint-Aubin



Randonnée n°887502

Une randonnée proposée par Jean-Louis Pinault

Un itinéraire varié, d'abord sentier sinueux longeant le Cosson, puis allée forestière, pour terminer dans un dédale de ruelles puis dans un espace boisé aux statues contemporaines près du Cosson.

Durée :	4h05	Difficulté :	Moyenne
Distance :	13,96 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	40 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	40 m	Région :	Sologne
Point haut :	143 m	Commune :	La Ferté-Saint-Aubin (45240)
Point bas :	101 m		

Description

Départ sur l'aire de stationnement située sur l'Avenue Lowendal qui longe le Cosson, à la Ferté-Saint-Aubin.

(D/A) Suivre le Cosson à main gauche jusqu'à la départementale D2020, la traverser face au château. Virer à gauche pour franchir le Cosson.

(1) Sitôt le pont sur le Cosson, emprunter le sentier de la 'promenade du Gué du Roi', à droite, qui longe le cours d'eau en embrassant sa sinuosité.

(2) Franchir la barrière, puis tourner à droite sur la route du Gué du Roi et traverser de nouveau le Cosson.

(3) À l'intersection en T avec la Route de Vannes, virer à gauche (un panneau indique Ménestreau 6km) pour longer l'Étang du By à main droite, puis cheminer dans la direction Sud-Est jusqu'à une intersection.

(4) Prendre l'allée forestière à droite. Un panneau indique 'Chemin pédestre' puis 'le Mazuray'. Passer ce lieu-dit et son ancien pavillon de chasse à main droite.

(5) Au carrefour, laisser partir le GR® de Pays à gauche et poursuivre sur le 'Chemin communal autorisé'. Ignorer les chemins latéraux, privés. L'allée vire à gauche avant de rencontrer la D17.

(6) Emprunter le sentier qui longe la départementale D17 à droite. Un panneau indique 'la Ferté-Saint-Aubin 2,3km'. Ce sentier tourne à droite pour longer le Chemin de Beauvais, large allée partiellement bitumée. Parvenir dans la boucle au chemin lui-même. Ce chemin de Beauvais vire à gauche, puis traverse le Chemin des Chêneries pour devenir la Rue de Beauvais.

(7) Passer la barrière. La rue de Beauvais dessert les différents lotissements puis vire à gauche à la rencontre de la Rue des 29 Fusillés. La piste cyclable longe le cimetière.

(8) Au bout du cimetière, emprunter la Rue de Sully à droite. Laisser la Rue du Four Banal à main gauche. La Rue de Sully se dirige vers le Nord. La laisser filer à gauche pour poursuivre vers le Nord sur la Venelle du Poirier qui rejoint la Rue Saint-Michel, l'emprunter à gauche.

(9) Possibilité de faire un petit crochet pour voir l'Église Saint-Michel dont la partie centrale de la nef date du XVe siècle. La Rue Saint-Michel traverse la D2020 et devient la Rue Massena en face.

Points de passages

D/A Aire de stationnement Avenue Lowendal - Château de la Ferté-Saint-Aubin

N 47.725702° / E 1.936631° - alt. 103 m - km 0

1 Promenade du Gué du Roi, à droite - Cosson (rivière) - Affluent du Beuvron

N 47.726843° / E 1.939594° - alt. 105 m - km 0.31

2 À droite sur la route du Gué du Roi

N 47.732645° / E 1.974803° - alt. 105 m - km 3.13

3 À gauche (panneau Ménestreau 6km)

N 47.727496° / E 1.977864° - alt. 114 m - km 3.8

4 À droite Chemin pédestre

N 47.718347° / E 2.005429° - alt. 142 m - km 6.13

5 Chemin communal autorisé

N 47.715786° / E 1.994671° - alt. 140 m - km 6.99

6 À droite panneau 'la Ferté Saint Aubin 2,3 km'

N 47.71088° / E 1.964614° - alt. 141 m - km 9.42

7 Rue de Beauvais

N 47.716902° / E 1.954593° - alt. 114 m - km 10.67

8 Rue de Sully à droite

N 47.722004° / E 1.944122° - alt. 106 m - km 11.77

9 Vers l'Église Saint-Michel

N 47.724768° / E 1.941579° - alt. 104 m - km 12.22

10 À droite Rue du Canal

N 47.723382° / E 1.936751° - alt. 105 m - km 12.71

D/A Aire de stationnement Avenue Lowendal

N 47.725703° / E 1.936563° - alt. 103 m - km 13.96

(10) Tourner à droite Rue du Canal, laisser la Rue des Temples à gauche, puis obliquer à gauche sur le sentier du 'bout à l'autre' qui traverse un espace boisé Tourner à droite sur la Rue du Temple à l'approche de la voie ferrée. Possibilité de suivre la Rue du Temple jusqu'au Cosson via la piscine municipale, sinon retrouver l'aire de stationnement du départ par l'Avenue Lowendal (D/A).

Informations pratiques

Pendant la période de chasse (quelques jours par an) chasseurs et randonneurs ont la même légitimité dans l'espace naturel. On pourra consulter le dépliant [Usagers de la nature et sécurité à la chasse](#) édité par l'Office national de la Chasse et de la faune sauvage.

Eviter cet itinéraire par temps de pluie.

Attention aux panneaux indiquant les domaines privés. Il y en a beaucoup et leur emplacement prête souvent à confusion. Se fier au tracé et ne pas prendre de raccourcis.

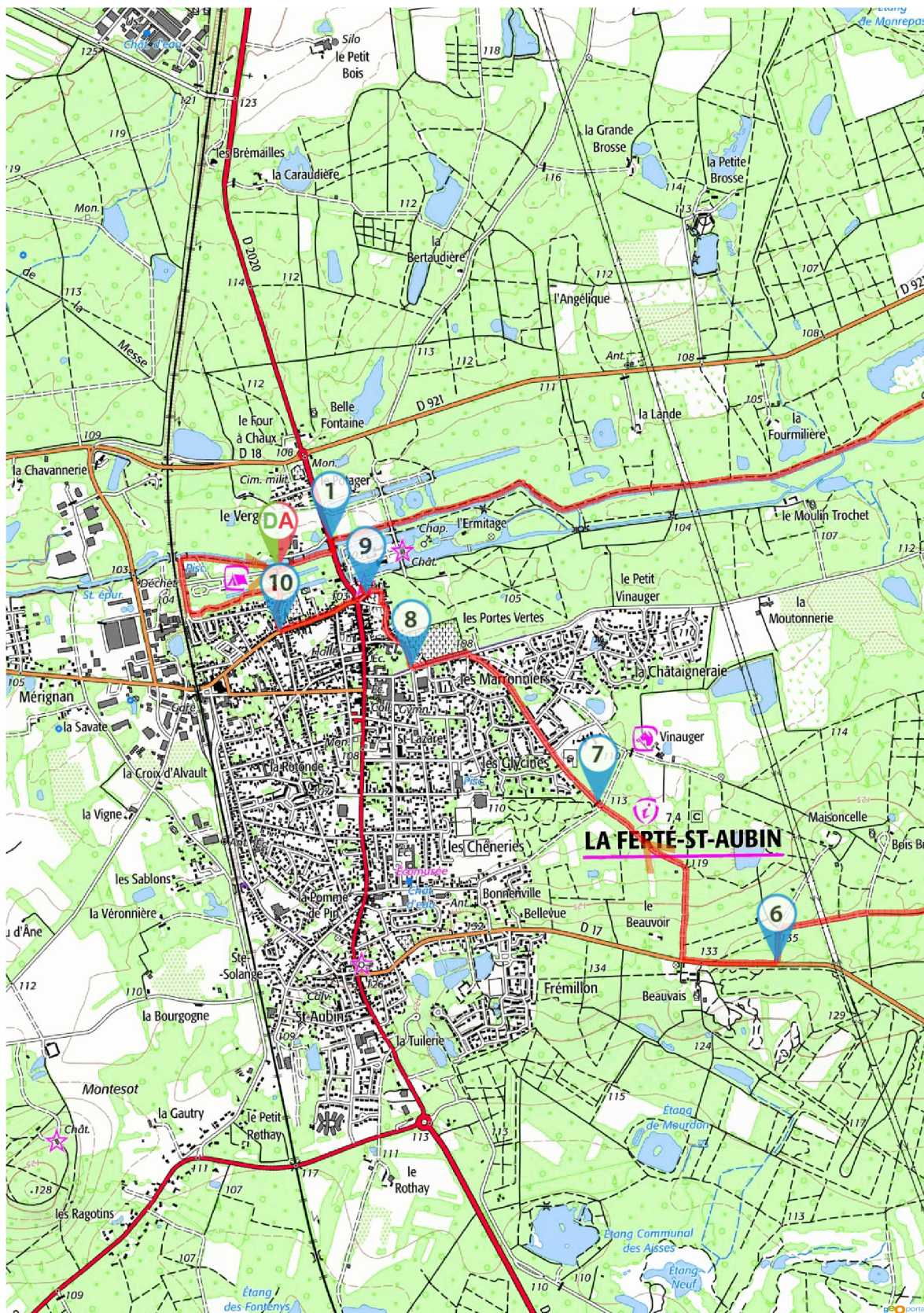
A proximité

Sur le parcours, on pourra voir :

- [le Château de la Ferté-Saint-Aubin](#)
- [l'Église Saint-Michel](#)

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-la-sologne-autour-de-la-ferte-saint-aubi/>

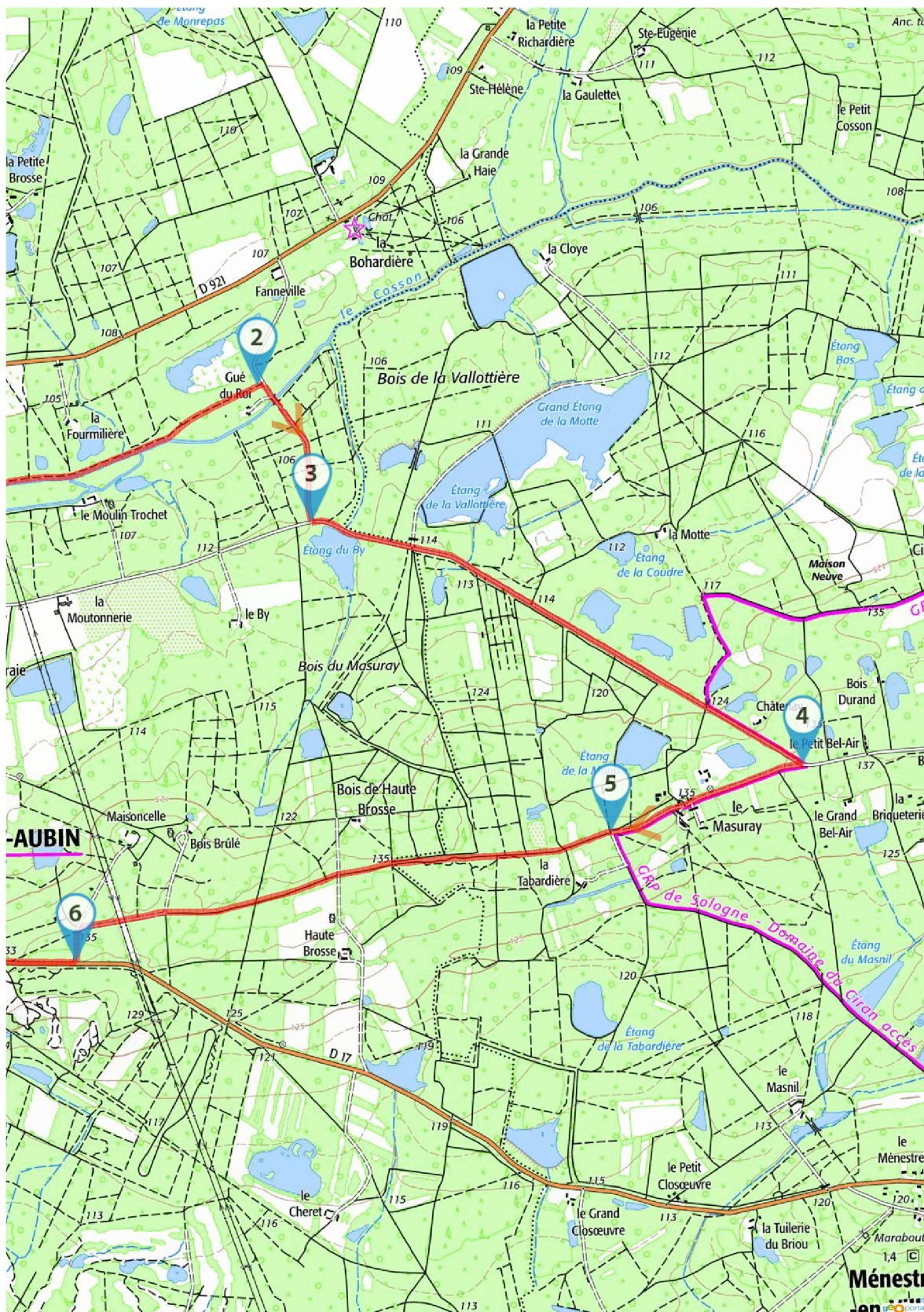
Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2023 IGN

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

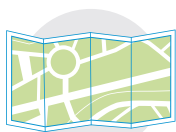
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



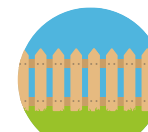
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



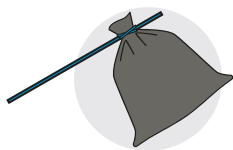
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



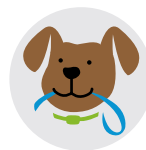
RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.